2026- 2031

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EANM LES TAMARIS



Présenté et validé en CVS le 12/06/2026
Validé par le Siège de la Fondation le 28/05/2026

FONDATION Jacques Chirac

LES TAMARIS
Maison d'Accueil Spécialisée
Foyer Occupationnel
Foyer d'Accueil Médicalisé
Route de Beaune
19290 SORNAC
Tél. 05 55 94 60 33 – **Fax :** 05 55 94 84 29
Mail : mas.sornac@fondationjacqueschirac.fr

Sommaire

Préambule

Démarche participative et élaboration du projet

1 Identité et ancrage institutionnel

2 Les résidants et leurs parcours

3 L’accompagnement au quotidien

4 Organisation et ressources

5 Patrimoine et cadre de vie

6 Perspectives 2026–2031

MODALITÉS DE CONSULATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2026–2031 de l'EANM Les Tamaris est mis à disposition :



- En version intégrale dans le présent document ;



- En version numérique téléchargeable sur le site de la Fondation Jacques Chirac https://www.fondationjacqueschirac.fr/nos-etablissements/foyer-occupationnel-les-tamaris/



- En synthèses audio par grande partie, accessibles en ligne sur cette même page.

Les synthèses audio proposent une présentation structurée et synthétique des orientations et enjeux du projet.

Elles visent à en faciliter la lisibilité pour les familles, les partenaires et les personnes accompagnées, sans se substituer au document de référence.

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FONDATION JACQUES CHIRAC



Le projet d'établ est un moment fort pour la vie d'une institution ... A la fois bilan et projection sur l'avenir, il est une reprise de souffle et un élan vers un futur meilleur : les valeurs guidant les professionnels y sont rappelées et les objectifs majeurs de mise en œuvre des droits des usagers, de leurs gains en autonomie, autodétermination sont posés et déclinés en actions concrètes.
C'est ce noble travail que je vous invite à découvrir pour nos résidents des Tamaris.

Françoise Bégaudeau



PRÉAMBULE

L'ÉLABORATION DE CE PROJET D'ÉTABLISSEMENT S'EST INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Au sein de l'établissement d'accueil non médicalisé (EANM), et afin de garantir la participation des résidants à la vie institutionnelle, des groupes de travail ont été mis en place. Les familles, les mandataires judiciaires, les représentants élus des résidants et les équipes pluriprofessionnelles ont été conviés aux différentes réunions. Ces groupes ont permis des échanges autour de plusieurs thématiques identifiées.
En parallèle, des courriers ont été adressés aux résidants, aux familles et représentants légaux ainsi qu'aux professionnels afin de leur présenter les points qui seraient abordés, leur permettant ainsi de réfléchir en amont des différents groupes de travail.



LES BESOINS DES RÉSIDANTS
ANIMÉE PAR LA CHEFFE DE SERVICE ÉDUCATIF ET L'ADJOINTE DE DIRECTION



ACTIVITÉS, VIE SOCIALE, LOISIRS ET INCLUSION
ANIMÉE PAR LA CHEFFE DE SERVICE ÉDUCATIF ET L'ADJOINTE DE DIRECTION



PROJET PERSONNALISÉ ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE
ANIMÉE PAR LA CHEFFE DE SERVICE ÉDUCATIF ET L'ADJOINTE DE DIRECTION



ORGANISATION DES LIEUX DE VIE ET PAVILLONS
ANIMÉE PAR LA CHEFFE DE SERVICE ÉDUCATIF ET LA DIRECTRICE



FAMILLES, REPRÉSENTANTS LÉGAUX ET ENTOURAGE
ANIMÉE PAR LA CHEFFE DE SERVICE ÉDUCATIF ET L'ADJOINTE DE DIRECTION



SANTÉ, SOINS, PRÉVENTION
ANIMÉE PAR LE CHEF DE SERVICE ÉDUCATIF ET PARAMÉDICAL ET LA PSYCHOLOGUE



L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ LES TAMARIS

Caractéristiques

Capacité de 73 places en internat 3 places en accueil de jour 1 place en accueil temporaire	Création en 1980
Agrément Conseil Départemental de la Corrèze	Financement Conseil Départemental de la Corrèze
Orientation par CDAPH	Accueil permanent / stage en internat
Habilitation adultes en situation de handicap qui ne nécessitent pas de soins constants	Accueil à partir de 18 ans
ETP 2025 : 85,33	Prix de journée en vigueur au 1/03/2026 : 213.49 € Internat 77.94 € Accueil de jour
Budget 2025 : 5 148 818,15 €	

HISTOIRE DE LA FONDATION JACQUES CHIRAC

La Fondation Jacques CHIRAC de 1967 à nos jours



1967

La rencontre d'un homme, **Jacques CHIRAC**, **Député de la Corrèze** et secrétaire d'État aux Affaires sociales et d'un territoire, **la Haute Corrèze**. Il est préoccupé par la situation dramatique d'un grand nombre d'enfants de l'Assistance Publique de la ville de Paris atteints d'handicaps importants et cherche un développement économique pour la Corrèze.

1968

Création de l'**Association du Centre d'Accueil Peyrelevadois** et l'**Association Bortoise de la Cascade** pour l'implantation d'un établissement sur chaque commune avec le soutien de leur maire respectif.

1971

Création de l'**Association des Centres Educatifs de Haute Corrèze présidée par Jacques CHIRAC**. C'est la fusion de l'Association du Centre d'Accueil Peyrelevadois et de l'Association Bortoise de la Cascade et l'entrée des nouvelles communes de Sornac et d'Eygurande.

1981

L'Association des Centres Educatifs de Haute-Corrèze devient l'**Association des Centres Educatifs du Limousin (ACEL)** avec l'élargissement de l'implantation des sites en Creuse à La Courtine.

1995

Jacques Chirac est élu Président de la République, **Jean-Pierre DUPONT prend la présidence de l'ACEL.**

1997

L'ACEL obtient la **reconnaissance d'utilité publique** qui lui permettra de répondre aux sollicitations des familles désireuses de faire des donations en faveur de l'Association.

Elle gère **18 établissements.**

2006

L'ACEL devient la **Fondation Jacques CHIRAC** reconnue d'utilité publique.

Elle gère **21 établissements et services.**

2018

Françoise BEZIAT prend la présidence de la Fondation Jacques CHIRAC.

En 2018, la Fondation gère **32 établissements et services.**

2018 à nos jours

Ouverture de 7 services d'accompagnement en milieu ordinaire (1 SAMSAH pour personnes avec autisme, 1 SESSAD TSA précoce comportant 3 agences en Corrèze et 1 en Creuse, une 2ème UEMA, 1 GEM TSA, un 2ème DAR en école primaire, un 2ème SAMSAH TSA, un 3ème DAR en lycée professionnel et un 4ème DAR TND en école élémentaire

Avenir

Selon les compétences de la Fondation, un **développement tourné en priorité vers des services d'accompagnement extérieur inclusifs.**

LA FONDATION JACQUES CHIRAC

STRATÉGIE ET ORIENTATION



UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



UNE ORGANISATION RESPONSABLE, DURABLE ET INNOVANTE

DES BUTS

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Favoriser le bien-être, la cohésion et le développement des compétences pour garantir un accompagnement de qualité et durable.

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE RECONNUE ET PROMOUVOIR L'INCLUSION

Consolider la qualité des accompagnements, valoriser les compétences professionnelles et soutenir des parcours inclusifs au cœur de la société.

AGIR POUR UNE ORGANISATION RESPONSABLE ET ÉCORESPONSABLE

Réduire l'empreinte environnementale, encourager une gestion durable des ressources et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

SOUTENIR L'INNOVATION, LA PARTICIPATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

Déployer des actions concrètes favorisant la participation des personnes accompagnées, la qualité des pratiques et l'évolution des services.



LES TAMARIS

UNE HISTOIRE

Implanté à Sornac, en Haute-Corrèze, le Foyer Occupationnel – aujourd'hui Établissement d'Accueil Non Médicalisé (FO / EANM) Les Tamaris – s'inscrit dans l'engagement de Jacques CHIRAC en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ouvert en 1980 par transformation de places de l'Institut Médico-Éducatif de Sornac, le Foyer Occupationnel répond à l'évolution des besoins des adultes en situation de handicap sur le territoire. Son développement progressif a permis d'adapter l'offre d'accompagnement aux parcours de vie des personnes accueillies.

Le site des Tamaris s'est ensuite structuré autour de plusieurs modalités d'accueil complémentaires, avec la création d'une Maison d'Accueil Spécialisée puis d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, renforçant ainsi la continuité des parcours.

Aujourd'hui, le FO / EANM Les Tamaris constitue un acteur reconnu de l'accompagnement des adultes en situation de handicap en Haute-Corrèze. Conformément aux évolutions du secteur médico-social, la dénomination Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) se substitue à celle de Foyer Occupationnel, tout en préservant la lisibilité et la continuité du dispositif auprès des résidants, des familles et des partenaires.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



1 route de Beaune, 19290 SORNAC

Au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches, à SORNAC, chef lieu du canton, doté de commerces et services publics de proximité.

Autoroute A89 à 22 km

Gare SNCF à 20 km (USSEL)

LES TAMARIS MAS-FO-FAM

NOS MISSIONS

Assurer un soutien médico-social et éducatif permettant le développement des potentialités et des acquisitions nouvelles des personnes accompagnées, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social ;

Favoriser, quelle que soit la restriction de leur autonomie, leurs relations aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique ;

Développer leurs potentialités par une stimulation adaptée tout au long de leur existence, maintenir leurs acquis et favoriser leur apprentissage et leur autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en les accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne ;

Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;

Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique ;

PHASE BUDGET PRÉVISIONNEL

Veiller au développement de leur vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches ;

Garantir l'intimité en leur préservant un espace de vie privatif ;

Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins.

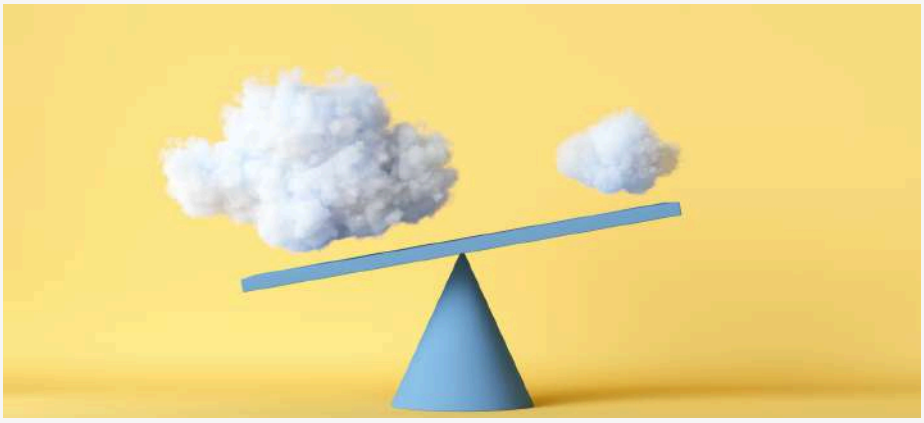
NOS VALEURS

- OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR
- ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA PERSONNE
- DISCRÉTION PROFESSIONNELLE
- ECOUTE, OBSERVATION, EMPATHIE



PRINCIPES D'INTERVENTION ET POSITIONNEMENT ÉTHIQUE

LA GESTION DES PARADOXES



L'accompagnement au sein de l'EANM Les Tamaris repose sur un équilibre permanent entre des principes parfois contradictoires.
L'établissement affirme le droit des résidants à l'autodétermination, c'est-à-dire à pouvoir exprimer leurs choix, participer aux décisions qui les concernent et expérimenter leur pouvoir d'agir.
Ce droit s'inscrit dans le cadre plus large des libertés individuelles garanties par la loi et rappelées dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Dans le même temps, l'EANM a la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et de prévenir les situations de mise en danger. Cet impératif peut conduire à poser un cadre collectif, formalisé notamment dans le règlement de fonctionnement, afin de garantir un environnement sécurisant pour chacun.

Le quotidien de l'accompagnement consiste ainsi à rechercher un équilibre entre liberté et protection, entre initiative individuelle et responsabilité collective. Il ne s'agit ni de contraindre systématiquement, ni de laisser sans repère, mais d'accompagner les choix dans une logique de dialogue, d'évaluation partagée des risques et d'adaptation proportionnée des réponses.
Certaines situations peuvent révéler les limites de l'autonomie ou exposer à des risques pour la personne ou pour autrui. Dans ces cas, l'équipe pluridisciplinaire analyse la situation, évalue le niveau de danger et ajuste les modalités d'accompagnement dans une logique graduée et argumentée. Les décisions prises visent toujours à concilier respect des droits, protection des personnes et maintien du pouvoir d'agir.

Dans un établissement non médicalisé, cette posture exige une vigilance constante, un travail d'équipe soutenu et une réflexion éthique régulière. L'enjeu n'est pas de supprimer tout risque, ce qui serait illusoire, mais de permettre une prise de risque mesurée, compatible avec la sécurité et la dignité des personnes accompagnées.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION & LES ESPACES DE RÉFLEXION ÉTHIQUE

Notion	Définition	Illustration au FO / EANM
Autodétermination	Capacité d'une personne à exprimer ses choix et à participer aux décisions qui la concernent, avec un accompagnement adapté si nécessaire.	Une résidante décide de ne plus participer à une activité proposée. L'équipe respecte son choix tout en vérifiant avec elle que cette décision est éclairée et compatible avec son projet.
Autonomie	Capacité à réaliser seul certains actes de la vie quotidienne, en fonction de ses compétences et avec les soutiens nécessaires.	Une résidante gère son linge avec un accompagnement progressif si nécessaire. Un résidant se rend seul au centre- bourg pour aller boire un café.
Participation	Implication de la personne dans les décisions individuelles et collectives qui la concernent.	Un résidant élu au CVS exprime, lors d'une réunion, la demande de son pavillon de repeindre le salon afin d'améliorer le cadre de vie collectif.
Inclusion	Possibilité d'exercer sa citoyenneté et de participer à la vie sociale ordinaire avec les adaptations nécessaires.	Une résidante suit des cours d'équitation en milieu ordinaire, en utilisant un taxi pour s'y rendre. Un résidant est membre du comité des fêtes de la commune et participe activement à la vie associative locale.

Des espaces de réflexion et de régulation éthique

L'établissement s'appuie sur des espaces réguliers de réflexion et d'analyse permettant d'interroger les pratiques professionnelles et d'ajuster les accompagnements.
Les réunions d'analyse de la pratique, les réunions de projet personnalisé, les réunions éducatives, de service, de fonctionnement et de synthèse constituent des temps structurants de régulation collective.

Elles permettent d'examiner les situations complexes, d'analyser les dilemmes éthiques rencontrés et de garantir la cohérence des décisions prises.
Un comité de pilotage qualité et des groupes de travail thématiques sont mobilisés en fonction des enjeux identifiés (accompagnement du deuil, vie intime, affective, relationnelle et sexuelle -VIARS-, ou autres problématiques émergentes).

Ces espaces participent à une dynamique d'amélioration continue et à une culture professionnelle fondée sur le questionnement, la bientraitance et la responsabilité partagée.

ANCRAGE TERRITORIAL ET PARTENARIATS

DES COOPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS UN RÉSEAU ACTIF



L'établissement s'inscrit dans un environnement territorial avec lequel il entretient des liens actifs et réguliers. Le travail en réseau constitue une dimension structurante de son fonctionnement : il permet d'anticiper les évolutions de situation, d'enrichir les réponses proposées et de soutenir des parcours continus et sécurisés.

Certaines coopérations occupent une place centrale dans l'organisation institutionnelle.

La convention établie avec un IME du territoire permet d'organiser des temps d'immersion de jeunes au sein des Tamaris. Cette articulation favorise une transition progressive vers le secteur adulte, offre un espace d'évaluation partagée des compétences et sécurise les orientations futures. Elle traduit une volonté d'anticipation et de prévention des ruptures de parcours.

Le partenariat engagé avec le Centre de Planification et d'Éducation Familiale s'inscrit dans le travail mené autour de la vie affective et relationnelle. Les interventions programmées permettent d'aborder ces questions dans un cadre structuré et adapté, renforçant l'accès à l'information, l'expression des choix et la prévention des situations de vulnérabilité.

La convention conclue avec le Parc Naturel Régional de Millevaches illustre l'ancrage territorial de l'établissement. Les actions développées autour de l'environnement et de la participation à la vie locale favorisent la mixité, la citoyenneté et l'inscription des résidants dans des espaces partagés.
Ces coopérations s'articulent avec d'autres partenariats sanitaires, sociaux, culturels et techniques mobilisés au fil des besoins. Ensemble, ils contribuent à inscrire l'établissement dans une dynamique territoriale vivante, ouverte et évolutive.

ÉVOLUTION DES PROFILS ET ENJEUX CLINIQUES



UNE DOUBLE DYNAMIQUE GÉNÉRATIONNELLE

L'établissement accueille 74 résidants répartis sur cinq pavillons.
Depuis 2018, la répartition par sexe demeure stable (43 hommes – 31 femmes), tandis que la structure d'âge évolue significativement.
L'augmentation des personnes de plus de 60 ans (7 en 2018 – 15 en 2026) coexiste avec l'arrivée de jeunes adultes, souvent orientés dès la sortie d'IME.
Cette cohabitation intergénérationnelle constitue un enjeu central d'adaptation des pratiques.



TRANSFORMATION DES PROFILS CLINIQUES

DES BESOINS PLUS COMPLEXES ET PLUS DIVERSIFIÉS

Les personnes entrantes présentent des niveaux cognitifs globalement plus élevés, avec une majorité de déficiences légères à moyennes, voire l'absence de déficience intellectuelle clairement identifiée. Les situations de handicap moteur lourd sont moins fréquentes, tandis que les troubles psychiques et psychiatriques (TSA, troubles de la personnalité, difficultés de régulation émotionnelle, traumas) sont plus présents.
Ces profils peuvent s'accompagner de troubles du comportement, d'hétéro ou d'auto-agressivité, ou de conduites à risque nécessitant un appui psychiatrique et psychologique renforcé.
Parallèlement, ces nouveaux résidants disposent souvent de compétences sociales et scolaires plus développées. Ils expriment davantage leurs attentes, souhaitent accéder à une vie la plus ordinaire possible et se positionnent comme acteurs de leur projet.



NOUVELLES ATTENTES, NOUVELLES PRATIQUES

Les nouveaux résidants disposent souvent de compétences plus développées (lecture, écriture, autonomie sociale) et expriment des attentes fortes en matière de vie affective, sociale et citoyenne.
L'accompagnement évolue ainsi d'un soutien centré sur les actes essentiels vers un travail accru sur l'autonomie sociale, la participation et l'inclusion.
Cette évolution suppose une individualisation renforcée des projets et une adaptation continue des pratiques professionnelles.

DONNÉES CLÉS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ÂGE

2018		2026
14	**20-29 ans**	15
17	**30-44 ans**	21
34	**45-59 ans**	23
7	**60 et +**	15

La période observée met en évidence une diminution du groupe 45–59 ans, une progression marquée des 60 ans et plus et une légère augmentation des jeunes adultes.
Les personnes accueillies aujourd'hui sont en moyenne 20 ans plus jeunes que celles qui quittent l'établissement, traduisant un renouvellement progressif du public.

ANCIENNETÉ

32 % des résidants sont présents dans la structure depuis plus de 20 ans, traduisant une forte stabilité d'une partie du public et un ancrage institutionnel marqué.

VIEILLISSEMENT ET SANTÉ

La progression du nombre de résidants de 60 ans et plus implique une adaptation accrue des accompagnements en matière de santé, de mobilité et de maintien de l'autonomie.

ÉVOLUTION DES PROFILS CLINIQUES

Parallèlement, l'établissement observe une augmentation des situations complexes associant troubles psychiques, difficultés de régulation émotionnelle et comportements hétéro ou auto-agressifs, nécessitant un appui clinique renforcé et des espaces de régulation adaptés.

LES BESOINS ET ATTENTES DES RÉSIDANTS

PAROLES DE RÉSIDANTS...

J'adore faire de la pétanque et des repas à thème

J'aime me faire des nouveaux amis

J'apprécie de me balader en forêt, de voir les chevreuils, les sangliers et les renards

J'aime pas le bruit

J'apprécie d'avoir un grand choix d'activités

Je n'aime pas le ménage

Je suis épanouie dans l'établissement!

J'aimerais sortir seul, avoir plus de liberté

On mange bien

J'aimerais que l'on puisse se retrouver dans une salle pour jouer au billard, baby foot, écouter de la musique, en dehors des pavillons

Mon projet c'est...

- Partir en séjour avec un organisme extérieur
- Dormir le week-end avec mon petit copain
- Pouvoir faire des stages en ESAT et changer d'orientation
- Aller au centre bourg seule
- Partir vivre dans un autre endroit



ANALYSE DES BESOINS DES RÉSIDANTS

L'ÉTABLISSEMENT ACCOMPAGNE AUJOURD'HUI UN PUBLIC HÉTÉROGÈNE, ÂGÉ DE 21 À 73 ANS, DONT LES PROFILS ET LES ATTENTES ÉVOLUENT. L'AUGMENTATION DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES ASSOCIÉS, LES PARCOURS MARQUÉS PAR DES FRAGILITÉS AFFECTIVES OU ÉDUCATIVES ET LES ATTENTES ACCRUES EN MATIÈRE D'AUTONOMIE ET D'INCLUSION TRANSFORMENT PROGRESSIVEMENT LES ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT. PLUSIEURS BESOINS STRUCTURANTS SE DÉGAGENT.

UN BESOIN DE SÉCURITÉ ET D'APAISEMENT DU CADRE DE VIE

Le bruit, les tensions relationnelles et les situations de violence verbale ou physique constituent des facteurs susceptibles d'altérer l'équilibre du collectif. Leur prévention suppose une attention constante portée au climat institutionnel, à l'organisation des espaces et aux modalités de régulation des conflits. Garantir un cadre de vie apaisé, structurant et sécurisant apparaît ainsi comme une condition essentielle du bien-être et de la stabilité des résidants.

UN BESOIN D'INDIVIDUALISATION ET DE LIBERTÉ ACCOMPAGNÉE

L'évolution des attentes en matière de sorties autonomes, de choix d'activités ou de reconnaissance des relations affectives traduit une aspiration croissante à exercer un pouvoir d'agir sur son quotidien. Cette dynamique suppose un accompagnement ajusté, fondé sur l'évaluation partagée des capacités, la clarification du cadre collectif et la prévention des situations de mise en danger. L'enjeu consiste à concilier autodétermination, responsabilité éducative et sécurité.

UN BESOIN D'OUVERTURE ET D'INCLUSION RENFORCÉE

L'accès aux commerces, à la vie associative et aux espaces de socialisation extérieurs constitue un facteur déterminant d'inclusion et d'estime de soi. Dans un contexte rural, la question de la mobilité et du développement des partenariats conditionne l'effectivité de cette ouverture. Le maintien et le développement des liens avec le territoire apparaissent ainsi comme des leviers essentiels pour soutenir la participation sociale des résidants.

UN BESOIN D'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT

Le vieillissement d'une partie du public implique une attention accrue à l'évolution des rythmes, à la prévention de la perte d'autonomie et à l'anticipation des parcours. Cette réalité appelle une adaptation progressive des accompagnements, une vigilance renforcée face aux fragilités émergentes et une réflexion prospective sur les orientations futures lorsque les besoins deviennent plus médicalisés.

UN BESOIN DE LISIBILITÉ ET DE QUALITÉ RELATIONNELLE

Les attentes exprimées par les familles et les professionnels soulignent l'importance d'une communication fluide et d'une coordination renforcée. La circulation de l'information, la clarté des rôles et la stabilité des repères institutionnels constituent des facteurs déterminants de confiance et de sécurisation des parcours. Le renforcement de ces dimensions participe à une meilleure compréhension du cadre d'intervention et à une relation plus ajustée entre l'établissement, les résidants et leurs proches.

L'analyse des besoins met en lumière une double exigence :
préserver les fondements de l'accompagnement: qualité du lien éducatif, diversité des activités, culture de bienveillance tout en adaptant l'organisation aux évolutions du public et aux aspirations croissantes en matière d'autonomie, d'inclusion et de qualité de vie.
Ces constats constituent un socle pour les orientations d'évolution et les actions prioritaires du présent projet d'établissement.

FAMILLES, REPRÉSENTANTS LÉGAUX ET ENTOURAGE



Présence de proche/famille

48

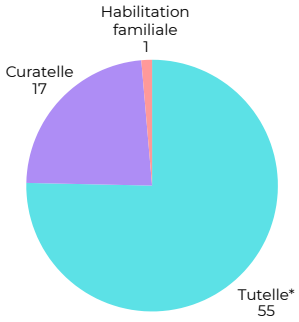
Proches présents et impliqués

25

Peu ou pas de contacts réguliers



Mesures de protection



*dont 53 par un organisme ou mandataire indépendant.

La prédominance des mesures exercées par des organismes extérieurs implique une coordination juridique renforcée et un travail étroit avec les mandataires.

UNE RÉALITÉ HISTORIQUEMENT MARQUÉE

L'histoire du site explique en partie la configuration actuelle des liens familiaux. À l'origine, la structure a accueilli des enfants orphelins de la Ville de Paris, dont certains sont encore présents aujourd'hui. Pour ces personnes, les liens familiaux sont inexistants ou se sont progressivement distendus. Les profils plus récemment accueillis peuvent, quant à eux, présenter des fragilités relationnelles rendant les liens parfois moins soutenants.

UN PARTENARIAT À CONSOLIDER

Les familles et représentants légaux constituent des partenaires du projet personnalisé, dans le respect du cadre juridique et du libre choix de l'adulte accompagné. Lorsque les attentes divergent, l'établissement se positionne comme tiers médiateur, garant des droits et de l'autodétermination de la personne.

DES ENJEUX DE LISIBILITÉ ET DE PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT

La qualité de la communication, la clarification des rôles et la coordination avec les mandataires judiciaires participent à la sécurisation des parcours. Pour les résidants disposant de peu ou pas de réseau familial, le maintien du lien social et l'ouverture sur le territoire constituent des leviers essentiels de prévention de l'isolement.

UNE DOUBLE RESPONSABILITÉ

Consolider la place des familles et des représentants légaux comme partenaires du parcours, tout en affirmant la primauté du projet et des choix de l'adulte accompagné.

Renforcer la coordination, améliorer la lisibilité des pratiques et prévenir les situations d'isolement constituent des axes structurants du présent projet d'établissement.

PARCOURS DE VIE

ORIENTATION- RÉ-ORIENTATION



Le parcours de vie des personnes accompagnées s'inscrit dans une dynamique évolutive, marquée par les transitions propres à l'entrée dans la vie adulte, au vieillissement et, le cas échéant, à la fin de vie. Ces trajectoires ne sont ni linéaires ni figées et nécessitent un accompagnement ajusté aux besoins, aux aspirations et aux évolutions de chaque résidant.

UNE DIVERSITÉ DE TRAJECTOIRE

Les données d'admission illustrent la diversité des parcours antérieurs : 38,35 % des résidants proviennent d'IME, 16,44 % d'ESAT, 10,95 % d'établissements psychiatriques, 9,58 % du domicile familial, 8,21 % d'autres foyers ou ESSMS, 8,21 % d'une combinaison famille/ESMS et 6,84 % d'autres dispositifs. Cette hétérogénéité confirme la nécessité d'un accompagnement souple et individualisé.

Historiquement, les trajectoires étaient majoritairement stabilisées au sein du foyer, les réorientations étant principalement motivées par une évolution de l'état de santé vers des structures plus médicalisées. Aujourd'hui, la notion de parcours est davantage intégrée, notamment chez les résidants les plus jeunes, qui peuvent envisager l'établissement comme une étape et non comme une finalité. Les perspectives d'évolution sont multiples : ESAT, EAM, EHPAD, retour au domicile ou, à terme, dispositifs d'habitat inclusif.

L'établissement affirme son rôle d'accompagnement des transitions, dans le respect de l'autodétermination de la personne. Il s'agit d'informer, de soutenir et d'anticiper, sans orienter par défaut ni freiner les projets d'évolution.

POINTS DE VIGILANCE

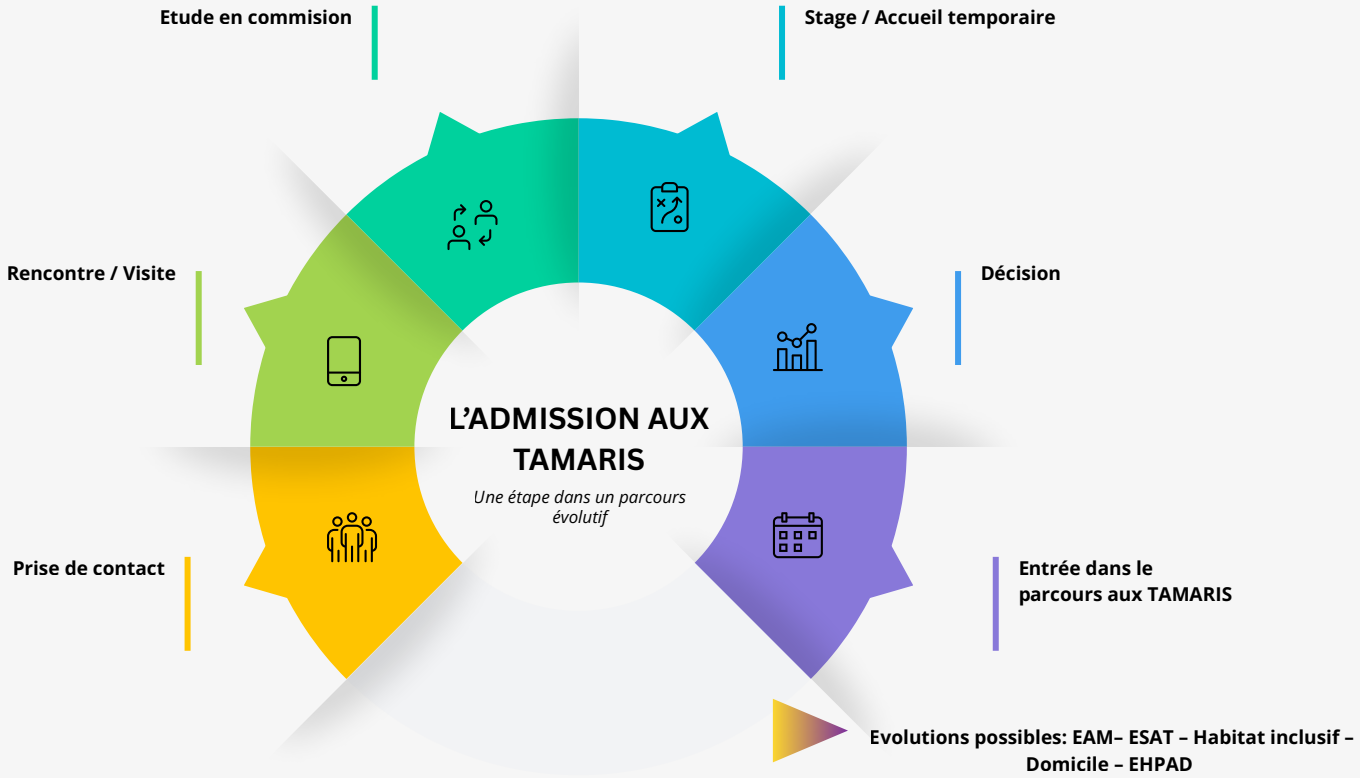
Le respect du libre choix constitue un enjeu éthique majeur. Le risque d'influence, qu'elle émane des professionnels ou des proches, appelle une vigilance constante et un travail de médiation lorsque les attentes divergent.

Par ailleurs, la fluidité des parcours demeure conditionnée par des facteurs externes : tension sur les places disponibles, délais d'instruction des dossiers par la MDPH, accessibilité encore limitée de certains dispositifs, notamment les EHPAD, et insuffisance de solutions intermédiaires permettant des transitions progressives.

PERSPECTIVES

L'anticipation des transitions et la préparation des réorientations constituent un enjeu structurant du projet d'établissement 2026–2031. L'objectif est de favoriser des parcours fluides, progressifs et respectueux des choix de la personne, en articulation avec les partenaires du territoire et dans un souci constant de continuité.

MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ADMISSION



UNE ADMISSION PROGRESSIVE ET SÉCURISÉE

L'admission repose sur une démarche progressive visant à garantir l'adéquation entre les besoins de la personne, son projet de vie et le cadre d'accompagnement proposé.

La commission d'admission assure une analyse pluridisciplinaire et collégiale des demandes, dans un souci d'équité et de cohérence institutionnelle.

La phase de stage ou d'accueil temporaire permet une évaluation mutuelle et sécurise la décision d'entrée définitive.

L'admission est formalisée par la signature du contrat de séjour et l'engagement du projet personnalisé dans les six mois suivant l'entrée.

Le processus d'admission s'inscrit dans un cadre institutionnel garantissant la transparence, la traçabilité et la qualité de l'accompagnement.

L'admission ne constitue pas une finalité, mais l'inscription dans un parcours de vie évolutif, susceptible d'adaptations et de transitions au regard des choix et des besoins de la personne.

ORGANISATION DES LIEUX DE VIE

UNE ORGANISATION DIFFÉRENCIÉE

L'établissement est organisé en plusieurs pavillons présentant des effectifs variés.
Le pavillon des Lilas accueille 8 résidants. Le site des Trémouillères, implanté à Saint-Germain-Lavolps, regroupe 11 résidants. Les trois autres pavillons du foyer occupationnel accueillent entre 17 et 19 résidants.
Cette diversité de configurations génère des modalités de vie distinctes. Les groupes les plus restreints favorisent un climat plus apaisé et une proximité relationnelle renforcée. Les pavillons accueillant un effectif plus important peuvent, quant à eux, être confrontés à des enjeux accrus liés au bruit, à la cohabitation intergénérationnelle et à la gestion des espaces communs.
La taille des groupes constitue ainsi un élément structurant dans l'organisation du quotidien et la qualité du vivre-ensemble.

DES REPÈRES FAVORISANT LA QUALITÉ DE VIE

L'organisation actuelle des pavillons présente plusieurs atouts contribuant à la stabilité du cadre de vie :

- Une organisation des repas structurante et adaptée aux rythmes collectifs ;
- La possibilité de participer aux tâches de la vie quotidienne, favorisant l'autonomie ;
- Une présence éducative identifiée et rassurante ;
- Des temps conviviaux soutenant le sentiment d'appartenance ;
- Des repères stables facilitant l'inscription dans le collectif.

Ces éléments participent à l'équilibre de la vie en communauté et à la continuité de l'accompagnement.

DES LIMITES À PRENDRE EN COMPTE

L'évolution du public et des attentes met en lumière certaines limites :

- Des locaux vieillissants, avec des sanitaires non intégrés aux chambres ;
- Des problématiques d'accessibilité (escaliers, baignoires, cheminements extérieurs) ;
- Des tensions liées au bruit et aux différences d'âge ;
- Des espaces communs parfois peu modulables ;
- Un besoin croissant d'espaces différenciés permettant à la fois regroupement et retrait.

La configuration architecturale influence directement la qualité de vie, la régulation du collectif et la prévention des situations conflictuelles.

PERSPECTIVES

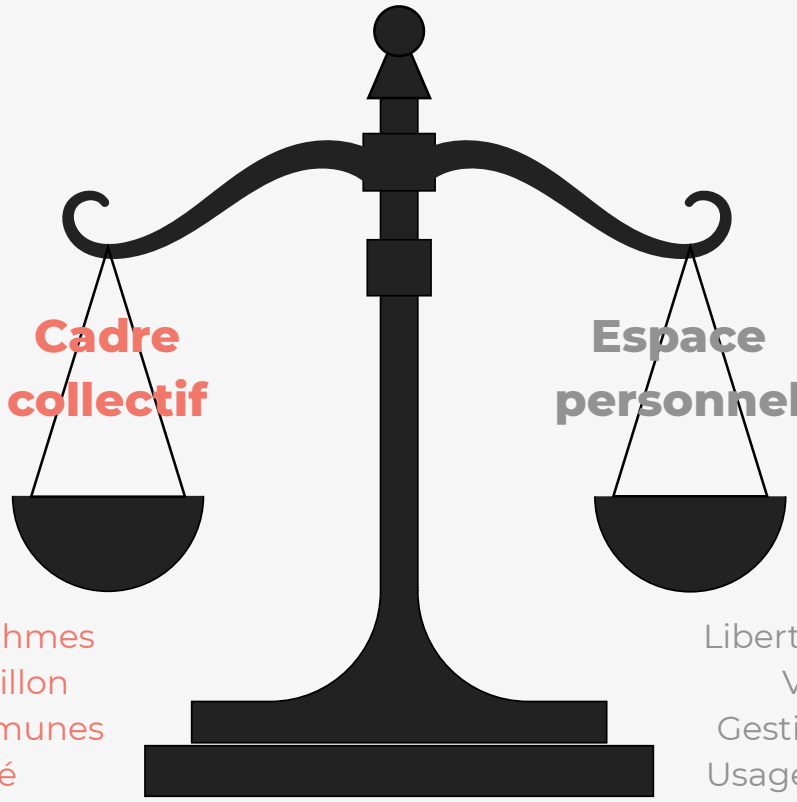
L'adaptation des lieux de vie constitue un enjeu central pour les années à venir. La réflexion devra porter sur la taille des groupes, l'accessibilité, la modularité des espaces et la prise en compte du vieillissement du public.

Toute évolution éventuelle devra s'inscrire dans les orientations départementales et les négociations à venir du CPOM, dans une logique d'ajustement progressif et soutenable.

L'organisation des pavillons constitue un levier essentiel de qualité de vie, appelé à évoluer en cohérence avec les besoins actuels et futurs des personnes accueillies.

VIE QUOTIDIENNE

UN ÉQUILIBRE À CONSTRUIRE CHAQUE JOUR



La vie quotidienne s'organise autour de repères collectifs nécessaires au vivre-ensemble : rythmes structurants, organisation des repas, règles communes et présence éducative sécurisante.
Parallèlement, chaque résidant dispose d'espaces relevant de sa sphère personnelle : liberté d'aller et venir, vie affective, gestion de ses effets personnels, usages numériques et relations sociales.
L'accompagnement vise à articuler ces deux dimensions sans les opposer. Le respect des droits et de l'autodétermination suppose une évaluation individualisée des capacités et des besoins, afin d'ajuster le cadre lorsque cela s'avère nécessaire.
La recherche d'un équilibre entre protection et liberté constitue un enjeu éthique permanent de l'établissement.

ACTIVITÉS, VIE SOCIALE, LOISIRS ET INCLUSION



Les activités constituent un levier essentiel de l'accompagnement. Elles participent à la structuration du quotidien, au maintien des capacités, au bien-être et à l'ouverture vers l'extérieur.

L'établissement propose une offre diversifiée, articulant des temps permanents encadrés par des professionnels, des temps en interpavillonnaires favorisant les rencontres et des initiatives tournées vers le territoire.

Cette dynamique permet de soutenir la socialisation, de rompre l'isolement et de favoriser l'exercice de la citoyenneté. Les sorties, les partenariats locaux, les séjours et la participation à la vie communale contribuent à inscrire les résidants dans un environnement social ordinaire, en cohérence avec les orientations départementales en faveur de l'inclusion.

L'offre d'activités doit néanmoins faire l'objet d'un ajustement permanent afin de répondre à l'hétérogénéité des besoins et à l'évolution du public accompagné.

Les attentes et les capacités des personnes accompagnées sont hétérogènes et évolutives. Certains résidants, notamment les plus vulnérables ou vieillissants, peuvent rencontrer des difficultés d'accès ou exprimer plus difficilement leurs préférences. D'autres souhaitent des activités davantage ancrées dans le quotidien ou dans des mises en situation proches du milieu ordinaire.

L'enjeu pour les années à venir est de renforcer la personnalisation des propositions, d'individualiser davantage certains accompagnements lorsque cela s'avère nécessaire et de consolider les partenariats favorisant l'ouverture sur le territoire. La participation des résidants à la conception et à l'évaluation des activités constitue également un axe de progrès.

Ainsi, les activités ne relèvent pas d'une simple logique occupationnelle ; elles constituent un support d'inclusion et s'inscrivent pleinement dans le parcours de vie, au service de l'autodétermination et de la participation sociale.

PROJET PERSONNALISÉ ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Le projet personnalisé constitue le socle de l'accompagnement. Il formalise, avec la personne accompagnée, des objectifs inscrits dans les trois domaines SERAFIN-PH : autonomie, participation sociale et santé.
Depuis 2024, les projets sont élaborés via le logiciel métier IMAGO, garantissant une méthodologie structurée, une traçabilité des actions et un accès partagé aux informations essentielles par l'ensemble des professionnels. Les objectifs sont formulés selon la méthode SMART, favorisant leur précision, leur mesurabilité et leur évaluation régulière.
Le projet personnalisé fait l'objet d'une révision annuelle et peut être ajusté en cours d'année lorsque la situation l'exige.

LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE : UN PRINCIPE STRUCTURANT

La personne accompagnée est invitée à exprimer ses attentes en amont de la réunion de projet.
Sa participation est systématiquement proposée, et des modalités adaptées sont recherchées afin de faciliter sa compréhension et son implication.
Toutefois, la participation effective peut se heurter à certaines limites : difficultés de communication, appréhension du cadre formel de la réunion, ou représentation encore marquée d'un fonctionnement institutionnel où la décision reviendrait principalement aux professionnels.
L'établissement veille ainsi à soutenir le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, en développant des outils plus accessibles (supports visuels, pictogrammes…) et en réfléchissant aux conditions matérielles et relationnelles de la réunion afin de la rendre plus sécurisante.

UNE ÉLABORATION PARTENARIALE ET PLURIDISCIPLINAIRE

Le projet personnalisé mobilise l'équipe pluridisciplinaire, dont les bilans préparatoires permettent une analyse globale de la situation.
La coordination avec les partenaires extérieurs reste à renforcer, notamment dans une logique de continuité des parcours et d'articulation des interventions.
L'équilibre entre libre choix, protection juridique et responsabilité éducative constitue un enjeu constant.

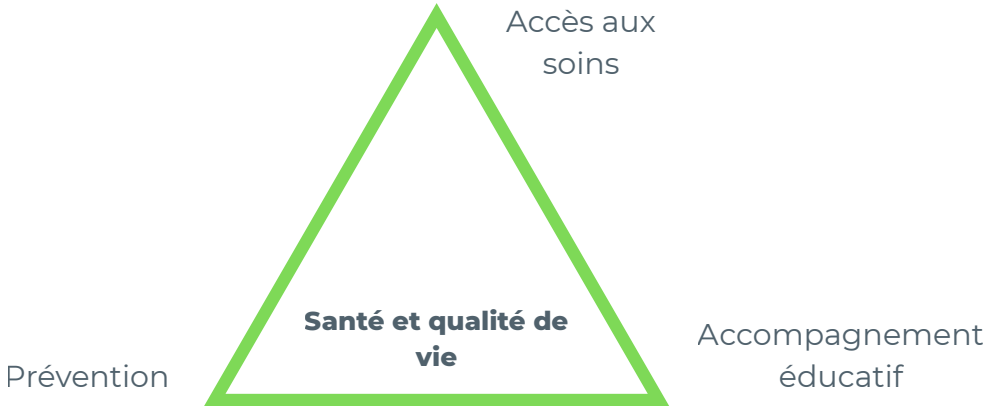
ENJEUX D'ÉVOLUTION 2026–2031

L'évolution du public, la complexification des situations et le vieillissement d'une partie des résidants renforcent la nécessité :

- d'adapter les modalités de recueil des attentes aux personnes dyscommunicantes ;
- de consolider la place de la prévention et de l'information en santé dans les objectifs individualisés ;
- de formaliser davantage les étapes du processus projet personnalisé ;
- de garantir que le projet demeure un espace effectif d'expression et de décision pour la personne accompagnée.
- d'associer les représentants légaux à la démarche en proposant une participation aux réunions de projet personnalisé.

Le projet personnalisé ne constitue pas une simple formalité annuelle ; il s'inscrit dans une dynamique continue d'évaluation, d'ajustement et de co-construction au service du parcours de vie.

SANTÉ, SOINS ET PRÉVENTION



En EANM, la santé repose sur l'articulation entre accompagnement éducatif, accès aux soins du territoire et prévention, au service de la qualité de vie et du maintien de l'autonomie.

Accompagnement éducatif
L'observation quotidienne, le suivi des traitements prescrits, la coordination avec les professionnels de santé et l'intégration des enjeux de santé au projet personnalisé constituent des dimensions centrales de l'accompagnement.

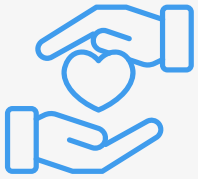
Accès aux soins du territoire
L'établissement organise et facilite l'accès aux soins somatiques et psychiques en lien avec les acteurs du territoire, en veillant à la continuité des prises en charge malgré les contraintes d'offre médicale locale.

Prévention
La prévention s'inscrit dans une démarche éducative continue : repérage précoce, suivi du poids, usage du numérique, vie affective, relationnelle et sexuelle (VIARS), sensibilisation aux conduites à risque. Elle vise à soutenir l'autonomie et la qualité de vie.

Accompagnement des situations de fin de vie
Le vieillissement d'une partie des résidants conduit l'établissement à anticiper les situations de fin de vie pouvant survenir au sein d'une structure non médicalisée.
Un travail institutionnel pluriprofessionnel a permis d'élaborer une procédure relative au décès ainsi qu'un document de conduites à tenir et repères éducatifs, encadrant les modalités d'accompagnement.
Ce cadre vise à garantir le respect de la dignité, des choix exprimés et la coordination avec les dispositifs sanitaires du territoire, tout en soutenant les équipes et les autres résidants concernés.

DROIT, PROTECTION ET CULTURE DE BIENTRAITANCE





Le respect des droits et libertés des personnes accompagnées constitue un fondement permanent de l'action éducative et institutionnelle. L'établissement inscrit son accompagnement dans une culture de bientraitance entendue non comme l'absence de maltraitance, mais comme une démarche active visant à promouvoir la dignité, l'autodétermination et la sécurité des personnes.

Cette culture s'appuie sur les principes portés par la Fondation, notamment le refus sans concession de toute forme de violence, la valorisation de l'expression des personnes et la responsabilité collective des équipes dans la qualité des pratiques. Elle se traduit au quotidien par une attention portée à la singularité de chacun, au respect de l'intimité, à la prise en compte du consentement et à la recherche constante d'un équilibre entre liberté et protection.

La vigilance face aux situations de violence ou de maltraitance constitue une responsabilité partagée. L'établissement dispose d'un dispositif structuré de repérage, de signalement et de suivi des situations préoccupantes. Toute atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne fait l'objet d'une réaction immédiate visant à garantir sa protection, à analyser les faits et, le cas échéant, à saisir les autorités compétentes conformément aux obligations légales. La traçabilité des situations et leur analyse participent d'une démarche d'amélioration continue.

La prévention s'inscrit également dans l'accompagnement éducatif. Elle concerne notamment les situations de vulnérabilité relationnelle, les violences entre pairs, ainsi que les questions liées à la vie affective et sexuelle. Une charte interne précise le cadre d'accompagnement en la matière : droit à l'expression des relations affectives, exigence du consentement mutuel, respect de l'intimité, protection contre toute forme d'abus. Les professionnels veillent à concilier reconnaissance des droits et devoir de protection, en tenant compte des capacités de discernement et des fragilités éventuelles.

Les espaces d'analyse de la pratique et de réflexion éthique soutiennent cette dynamique. Ils permettent d'interroger les situations complexes, de prévenir les dérives institutionnelles et de maintenir une posture professionnelle ajustée. La bientraitance se construit ainsi dans un aller-retour permanent entre cadre réglementaire, réflexion collective et réalité du terrain.
Pour les années à venir, l'enjeu consiste à renforcer encore la lisibilité du dispositif de prévention pour les résidants, à consolider la formation des professionnels face aux situations complexes et à poursuivre le développement d'une culture commune du signalement, dans un esprit de transparence et de responsabilité.

La bientraitance ne constitue pas un chapitre isolé du projet d'établissement : elle en est le fil conducteur, au service de la protection des personnes et du respect de leur pouvoir d'agir.



ORGANISATION ET GOUVERNANCE

UNE ORGANISATION STRUCTURÉE AU SERVICE DES PARCOURS ET DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'établissement s'appuie sur une organisation hiérarchique et fonctionnelle, garante de la clarté des responsabilités, de la continuité des décisions et de la cohérence des interventions.

La direction assure le pilotage stratégique, la mise en œuvre du projet d'établissement et la sécurisation des pratiques, dans le respect des orientations de la Fondation et du cadre réglementaire applicable aux ESSMS.

L'organisation interne repose sur une articulation étroite entre les fonctions d'encadrement, les équipes d'accompagnement et les fonctions supports. Cette structuration vise à garantir :

- la qualité et la continuité de l'accompagnement,
- la coordination pluridisciplinaire,
- la réactivité face aux situations complexes,
- la sécurisation des parcours et des décisions.

La circulation de l'information, la formalisation des responsabilités et la régularité des temps institutionnels (réunions d'équipe, de service, de coordination, COPIL qualité…) contribuent à assurer la lisibilité de l'organisation et la fiabilité des processus décisionnels.

L'établissement veille ainsi à maintenir un équilibre entre pilotage stratégique, autonomie professionnelle des équipes et dynamique collective, au service des personnes accompagnées.



UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET ENGAGÉE

UNE ORGANISATION HUMAINE STRUCTURÉE ET RESPONSABILISANTE

L'établissement s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire dont la complémentarité permet d'assurer un accompagnement global et cohérent des personnes accueillies. Chaque professionnel intervient dans le champ de ses compétences, dans le respect des responsabilités définies et dans une logique de coopération permanente.

UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels éducatifs constituent le repère quotidien des résidants. Ils assurent l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, le soutien à l'autonomie, la mise en œuvre des projets personnalisés et la médiation des situations relationnelles. Leur rôle s'inscrit dans une posture d'écoute, d'observation et d'ajustement permanent.
L'évolution des profils accueillis et la complexification des situations renforcent la nécessité d'une approche réflexive et coordonnée.

UN ENCADREMENT GARANT DU CADRE ET DE LA COHÉRENCE

L'encadrement assure la régulation institutionnelle, la clarification des responsabilités et la cohérence des pratiques. Il veille à l'application du cadre réglementaire, à la mise en œuvre des orientations stratégiques et au soutien des équipes dans les situations complexes.
La direction assume le pilotage global, la sécurisation des décisions et la représentation de l'établissement auprès des partenaires et autorités de contrôle.

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'établissement favorise une dynamique continue d'adaptation des compétences, en lien avec les évolutions du secteur médico-social et les besoins identifiés sur le terrain.
Les formations, les temps d'analyse de la pratique, les espaces de supervision ainsi que les entretiens individuels participent à ce soutien. Ils permettent d'accompagner les professionnels dans la prise de recul, de prévenir l'usure et de maintenir une posture ajustée face aux situations complexes.
L'établissement participe également à une logique de transmission en accueillant des stagiaires ainsi que des personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ces accueils participent à la formation des futurs professionnels du secteur médico-social et contribuent à maintenir une culture institutionnelle ouverte, réflexive et en lien avec les évolutions des métiers.



QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET FONCTIONS SUPPORTS

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

La qualité de vie au travail constitue un levier de stabilité et de sécurité pour les personnes accompagnées. Une organisation lisible, des espaces d'échanges formalisés et une attention portée aux conditions d'exercice favorisent la coopération et l'engagement professionnel. Cette dynamique contribue à renforcer la cohérence institutionnelle et la qualité durable de l'accompagnement.

LES FONCTIONS SUPPORTS: DES FONCTIONS RESSOURCES AU SERVICE DU QUOTIDIEN ET DE LA CONTINUITÉ

Le fonctionnement de l'établissement repose sur des fonctions supports indispensables à la qualité et à la sécurité de l'accompagnement. Si elles interviennent en appui, leur rôle est structurant : elles garantissent la continuité des services, la fiabilité des processus administratifs et la qualité du cadre de vie.

Les fonctions administratives assurent la gestion des dossiers, le suivi des admissions et des contrats de séjour, la facturation et la relation avec les autorités de tarification. Elles contribuent à la lisibilité des procédures et à la sécurisation des parcours.

Les équipes logistiques participent directement à la qualité de vie des résidants. L'entretien des locaux, la restauration et la maintenance des bâtiments contribuent à offrir un environnement accueillant, sécurisé et adapté aux besoins des personnes accompagnées.

La coordination entre ces fonctions et les équipes d'accompagnement est essentielle. Elle permet d'anticiper les besoins, d'adapter les organisations et de maintenir un cadre de vie cohérent avec les exigences de sécurité, d'hygiène et de confort.
Les fonctions supports contribuent directement à la qualité du cadre de vie et à la continuité de l'accompagnement.

QUALITÉ, ÉTHIQUE ET MAÎTRISE DES RISQUES



ANTICIPER, SÉCURISER, ÉVALUER : UNE ORGANISATION RESPONSABLE ET ÉVOLUTIVE

L'établissement inscrit son action dans une organisation structurée qui articule exigence de qualité, culture éthique et maîtrise des risques.
Cette organisation dépasse le seul cadre réglementaire : elle traduit une volonté institutionnelle d'anticiper les évolutions, de sécuriser les pratiques et de garantir la continuité des accompagnements dans un environnement en constante mutation.

La politique qualité structure ce pilotage. Elle fait l'objet d'une révision annuelle afin de garantir sa pertinence au regard des évolutions du cadre réglementaire, des besoins du public accueilli et des analyses issues du terrain. Elle fixe les orientations prioritaires et organise leur suivi à travers un comité de pilotage qualité réuni de manière hebdomadaire. Véritable instance de régulation et de décision, le COPIL assure la validation et l'actualisation des procédures, le suivi et l'évaluation des projets institutionnels, ainsi que la préparation et l'organisation des démarches d'évaluation et, le cas échéant, de certification. La qualité est ainsi envisagée comme un processus dynamique, intégré au fonctionnement quotidien.

La gestion des risques participe pleinement de cette exigence. L'établissement dispose d'outils formalisés permettant d'anticiper et de faire face aux situations exceptionnelles ou aux événements susceptibles d'impacter la continuité de l'accompagnement.
Le Plan Bleu définit l'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire, climatique ou sécuritaire, tandis que le Document d'Analyse des Risques de Défaillance Électrique encadre les modalités de continuité énergétique.
Cette organisation s'inscrit dans une logique d'évaluation permanente.
Les événements indésirables, les plaintes et réclamations ainsi que les signalements de situations de violence ou de maltraitance font l'objet d'un enregistrement et d'un suivi formalisé au sein d'un tableau de pilotage dédié. L'analyse régulière de ces données au sein du COPIL favorise une lecture transversale des situations et soutient l'ajustement des pratiques.

UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE EN MOUVEMENT



La démarche qualité ne se limite pas à des outils de pilotage. Elle s'inscrit dans une culture institutionnelle fondée sur la réflexion éthique, l'innovation organisationnelle et la responsabilité sociétale.

Aux Tamaris, cette dynamique se traduit par l'élaboration d'une stratégie bientraitance et éthique propre à l'établissement.
Celle-ci formalise les engagements collectifs en matière de respect des droits, de prévention des situations de vulnérabilité et de promotion de l'autodétermination. Elle constitue un cadre de référence partagé, qui oriente les pratiques professionnelles et soutient les espaces d'analyse et de réflexion.

La bientraitance y est envisagée comme une démarche active, inscrite dans les ajustements quotidiens entre protection, liberté et responsabilité.
La transformation numérique accompagne également l'évolution des pratiques. Elle vise à sécuriser les données, à fluidifier les transmissions et à renforcer la traçabilité des accompagnements.
Le développement d'outils partagés participe à la continuité des parcours, tout en impliquant une vigilance constante quant à l'accessibilité, à la protection des informations personnelles et à l'éthique d'usage.

L'établissement s'inscrit par ailleurs dans une dynamique de responsabilité sociétale des organisations. Une ambassadrice RSO assure un rôle de relais et de coordination des projets en lien avec cette démarche. Cette orientation invite à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et organisationnels dans les décisions quotidiennes et à inscrire l'action médico-sociale dans une perspective durable.

Ainsi, qualité, éthique, numérique et responsabilité sociétale s'articulent pour soutenir une organisation responsable et apprenante, capable d'évoluer tout en maintenant un haut niveau d'exigence au service des personnes accompagnées.

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE







CADRE DE VIE & ESPACES EXTÉRIEURS

Implanté à Sornac, au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches, l'établissement bénéficie d'un environnement naturel préservé tout en restant accessible aux commerces et services de proximité. Cette situation géographique contribue à la qualité de vie des personnes accompagnées et favorise leur ouverture vers le territoire.

Le site s'organise en plusieurs pavillons répartis dans un cadre paysager. Cette configuration permet d'adapter les modalités d'accompagnement aux profils des résidants et de proposer des environnements de vie différenciés. L'organisation architecturale soutient l'équilibre entre vie collective et respect de la sphère personnelle, en offrant des espaces communs favorisant les temps partagés et des espaces privatifs permettant le retrait et le repos.

Les chambres sont majoritairement individuelles. Sur le site des Tremouillères, des chambres doubles sont possibles sur le plan architectural, bien qu'elles ne soient pas occupées en tant que telles à ce jour. Les sanitaires sont collectifs.

Cette organisation implique une vigilance constante des équipes afin de garantir le respect de l'intimité, de la dignité et de l'intégrité des personnes accompagnées. L'accompagnement aux temps d'hygiène, l'attention portée au consentement et l'organisation des espaces contribuent à préserver la sphère privée dans le respect des contraintes architecturales existantes. Les aménagements intérieurs et extérieurs participent à la structuration du quotidien. Les espaces de circulation, les lieux d'activités et les zones de détente soutiennent les repères, la sécurité et l'autonomie. L'environnement matériel constitue ainsi un support essentiel de l'accompagnement éducatif et médico-social.

Le patrimoine bâti fait l'objet d'un entretien régulier et d'une attention constante en matière de sécurité, d'accessibilité et de conformité réglementaire. La réflexion engagée autour de l'évolution des espaces intègre les enjeux liés au vieillissement du public, à l'adaptation des environnements et à l'amélioration continue des conditions d'accueil.

L'architecture et l'organisation des lieux demeurent des leviers structurants pour soutenir des parcours sécurisés, individualisés et évolutifs.

UN PÔLE D'ACTIVITÉS STRUCTURANT



L'établissement dispose d'un bâtiment spécifiquement dédié aux activités permanentes.
Ce lieu constitue un repère structurant dans l'organisation du quotidien et participe à la régulation des rythmes de vie.

Une équipe de professionnels y est dédiée, garantissant la continuité et la qualité des propositions. La présence d'éducateurs sportifs permet notamment le développement d'activités physiques adaptées au sein d'un gymnase équipé de matériel spécifique. Ces espaces favorisent le maintien des capacités motrices, le bien-être corporel et la participation sociale.

Les ateliers proposés s'inscrivent notamment autour de l'environnement et du cadre naturel dans lequel s'implante l'établissement. Les projets liés à la nature, aux activités extérieures et aux ateliers créatifs permettent d'adapter les supports d'expression aux centres d'intérêt et aux capacités des résidants, dans une logique de personnalisation des accompagnements.

Des ateliers spécifiques sont également développés autour de la prévention. Qu'il s'agisse de santé, de sensibilisation aux conduites à risque, de vie affective et relationnelle ou d'usage du numérique, ces temps dédiés participent à la promotion de l'autonomie et à l'exercice des droits. Ils contribuent à inscrire la prévention dans une démarche éducative continue.

Ce bâtiment dédié constitue ainsi un levier majeur d'autonomie, d'inclusion et de développement des compétences.

SYNTHÈSE DES ENJEUX 2026–2031

UN ÉTABLISSEMENT À CONSOLIDER ET À ADAPTER DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

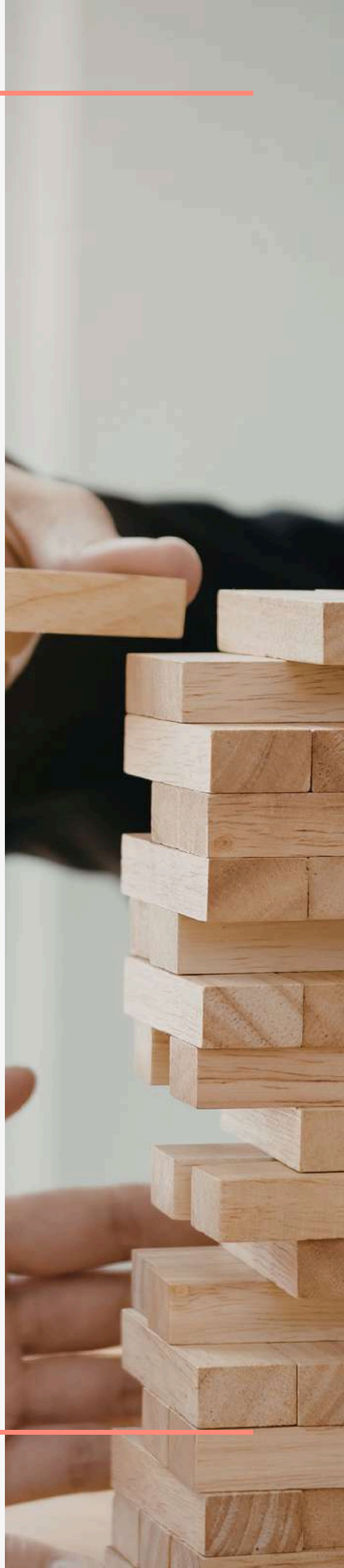
L'établissement fait face à une évolution des profils des résidants, marquée à la fois par le vieillissement d'une partie du public et par la présence croissante de situations complexes liées aux troubles psychiques et aux troubles du comportement.

Le schéma départemental invite à renforcer la fluidité des parcours et à adapter les réponses aux besoins spécifiques des personnes vieillissantes ou présentant des troubles psychiques. Si certaines orientations vers des structures pour personnes âgées peuvent être envisagées lorsque cela est pertinent, elles ne constituent pas une réponse généralisable. L'établissement doit ajuster son organisation interne et consolider ses coopérations territoriales.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation met en évidence la qualité globale de l'accompagnement tout en soulignant des points de vigilance relatifs à l'effectivité des droits, à l'exercice de la citoyenneté et au respect de l'intimité dans un cadre architectural ancien. L'évolution du bâti et des conditions matérielles d'accueil constitue un enjeu structurant.

Dans le même temps, les tensions de recrutement impactent la continuité des accompagnements et appellent une vigilance accrue en matière de soutien aux équipes. La montée des situations d'hétéro-agressivité ou d'auto-agressivité renforce ces tensions et appelle un soutien accru aux professionnels, ainsi qu'une consolidation des compétences et des espaces d'analyse des pratiques.

Enfin, l'établissement affirme son engagement dans une organisation responsable, fondée sur la qualité, l'éthique et la maîtrise des risques.





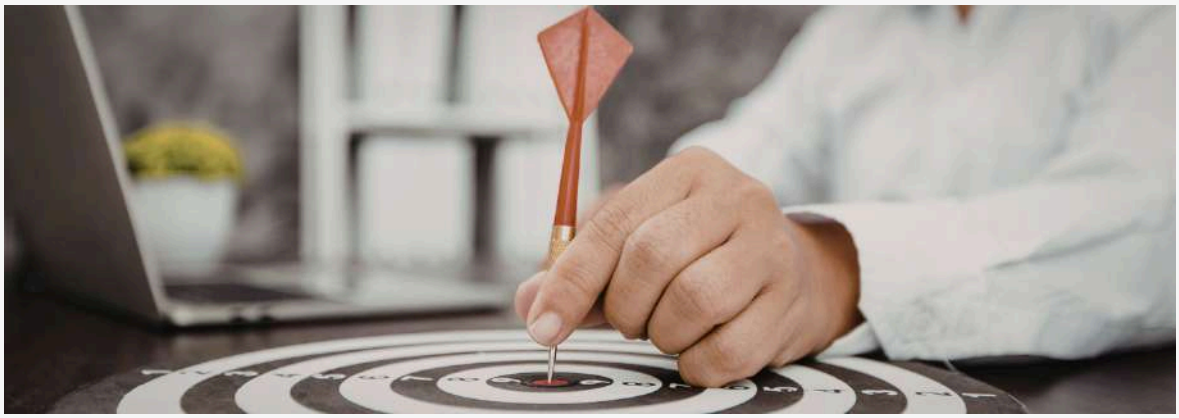
LES AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 – ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION DES PUBLICS

L'établissement engage une évolution de ses pratiques afin de répondre aux transformations du public accueilli. Le vieillissement d'une partie des résidants et la présence croissante de situations complexes liées aux troubles psychiques et aux troubles du comportement nécessitent des réponses ajustées, différenciées et coordonnées.
Cet axe vise à renforcer la capacité d'adaptation de l'accompagnement, en articulant prévention, sécurisation des parcours et personnalisation des réponses. Il s'agit de consolider les coopérations sanitaires et médico-sociales, d'anticiper les situations de rupture et de soutenir les transitions lorsque celles-ci sont pertinentes au regard du projet du résidant.
L'établissement entend également renforcer les compétences internes face aux situations de vulnérabilité accrue, en développant les appuis cliniques, les partenariats spécialisés et les modalités d'intervention adaptées aux troubles du comportement.
L'objectif est de garantir un accompagnement stable, évolutif et ajusté aux besoins des résidants tout au long de leur parcours.

AXE 2 – RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'INTIMITÉ

L'établissement poursuit son engagement en faveur du respect des droits fondamentaux des résidants et de leur pleine participation à la vie institutionnelle et sociale. Au-delà des principes affirmés, cet axe vise à consolider leur effectivité dans le quotidien de l'accompagnement.
Il s'agit de soutenir l'exercice de la citoyenneté, de favoriser l'expression éclairée des choix et d'associer davantage les proches lorsque cela est pertinent. Les instances de participation et les espaces de dialogue continueront d'évoluer afin de garantir une implication réelle des résidants dans les décisions qui les concernent.
Dans un contexte architectural ancien, une vigilance particulière sera maintenue quant au respect de l'intimité et de la vie privée. Les pratiques professionnelles seront régulièrement réinterrogées afin d'assurer un équilibre constant entre protection, sécurité et respect des libertés individuelles.
Cet axe s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue visant à garantir un cadre de vie respectueux, sécurisant et conforme aux attentes exprimées par les résidants.



LES AXES STRATÉGIQUES (SUITE)

AXE 3 – CONSOLIDER LES RESSOURCES HUMAINES ET SOUTENIR LES ÉQUIPES

La qualité de l'accompagnement repose sur la stabilité, l'engagement et les compétences des professionnels. Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement et une complexification des situations accompagnées, l'établissement s'attache à consolider les équipes et à sécuriser les parcours professionnels.
Cet axe vise à soutenir les équipes face aux situations exigeantes, notamment celles liées aux troubles du comportement et aux vulnérabilités psychiques. Le développement des compétences, les espaces d'analyse des pratiques, la supervision et les temps de coordination constituent des leviers essentiels pour prévenir l'usure professionnelle et maintenir une posture ajustée.
L'établissement poursuivra également ses efforts en matière de formation continue et d'accompagnement des parcours professionnels, afin d'adapter les savoir-faire aux évolutions du public accueilli et aux exigences réglementaires.
Il s'agit de renforcer un collectif professionnel cohérent et soutenu, garant d'un accompagnement sécurisant et de qualité pour les résidants.

AXE 4 – MODERNISER LE CADRE DE VIE ET SÉCURISER LES ORGANISATIONS

L'établissement évolue dans un environnement architectural ancien qui nécessite des adaptations progressives afin de garantir des conditions d'accueil respectueuses de l'intimité, de la sécurité et du confort des résidants. L'évolution du patrimoine constitue un enjeu majeur pour les années à venir.
Cet axe vise à inscrire l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue du cadre de vie, en cohérence avec les besoins des résidants et les orientations territoriales. Il s'agit d'anticiper les évolutions structurelles, d'adapter les espaces aux transformations du public accueilli et de soutenir les projets de restructuration lorsque ceux-ci pourront être engagés.
Parallèlement, l'établissement poursuit la consolidation de ses organisations internes, de sa démarche qualité et de ses outils de pilotage, afin de garantir la cohérence, la traçabilité et la sécurisation des pratiques professionnelles.
L'objectif est d'inscrire l'EANM dans une perspective durable, conciliant qualité de l'accompagnement, adaptation matérielle et stabilité organisationnelle.

PLAN D'ACTIONS

AXE 1 – ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION DES PUBLICS

Action prioritaire	Échéance	Pilotage	Indicateur
Mettre en place un repérage structuré des situations de vieillissement et d'évolution des besoins	2027	Direction / Service paramédical	Formalisation d'un outil de suivi
Renforcer les partenariats sanitaires et spécialisés (psy, gériatrie, dispositifs PHV)	2026–2028	Direction / Service paramédical	Nombre de conventions / réunions partenariales
Développer les compétences internes sur les troubles du comportement	2026–2029	Direction/ Chef de service	Plan de formation réalisé et sensibilisation en réunion
Structurer une procédure d'anticipation des transitions et réorientations	2027	Direction	Procédure formalisée

AXE 2 – RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'INTIMITÉ

Action prioritaire	Échéance	Pilotage	Indicateur de suivi
Renforcer les pratiques professionnelles liées au respect de l'intimité et de la vie privée	2026–2028	Direction	Temps de sensibilisation / retours internes
Associer davantage les familles et représentants légaux lorsque cela est pertinent	2026–2029	Cheffe de service	Traçabilité dans les projets personnalisés
Intégrer la réflexion sur l'évolution du bâti dans une perspective d'amélioration de l'intimité	2027–2031	Direction / Fondation	Inscription dans les orientations CPOM

PLAN D'ACTIONS (SUITE)

AXE 3 – CONSOLIDER LES RESSOURCES HUMAINES ET SOUTENIR LES ÉQUIPES

Action prioritaire	Échéance	Pilotage	Indicateur
Consolider les temps d'analyse de la pratique et de supervision	2026	Direction	Planning annuel formalisé
Adapter le plan de formation aux évolutions du public accompagné	2026–2029	Direction	Plan annuel de développement de compétences
Renforcer les espaces de régulation et d'appui clinique face aux situations complexes	2026-2031	Direction	Temps formalisés de régulation / traçabilité

AXE 4 – MODERNISER LE CADRE DE VIE ET CONSOLIDER LES ORGANISATIONS

Action prioritaire	Échéance	Pilotage	Indicateur de suivi
Engager une réflexion structurée sur l'évolution du patrimoine et l'adaptation des espaces de vie	2027–2031	Direction/Fondation	Inscription d'un scénario d'évolution dans les orientations CPOM
Poursuivre l'actualisation des procédures qualité et des outils de gestion des risques	Annuel	Direction /Référente qualité	Tableau de suivi actualisé
Structurer une veille institutionnelle et réglementaire afin d'anticiper les évolutions du secteur	2027–2031	Direction	Points inscrits en réunion de Direction